

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

—————
SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

—————

**SÉANCE 332
CONSULTATION ÉCRITE
DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023**

A) Projet de décret modifiant le décret n° 2022-1737 du 30 décembre 2022 relatif à l'indemnisation des catastrophes naturelles

Ce projet vise à modifier le décret n° 2022-1737 du 30 décembre 2022 relatif à l'indemnisation des catastrophes naturelles, s'agissant de la date d'entrée en vigueur de la prise en charge des frais de relogement d'urgence par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Les frais de relogement d'urgence seront couverts par le régime pour les sinistres survenus à compter du 1^{er} novembre 2023. Les modalités de cette prise en charge sont inchangées.

B) Projet d'arrêté modifiant la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la prise en charge des frais de relogement d'urgence et aux franchises applicables aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L. 125-1 du Code des assurances

Ce projet vise à modifier l'arrêté du 30 décembre 2022 fixant les modalités relatives à la prise en charge des frais de relogement d'urgence et aux franchises applicables aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L. 125-1 du Code des assurances, en anticipant la date d'entrée en vigueur de la couverture des frais de relogement d'urgence par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pour les sinistres survenus à compter du 1^{er} novembre 2023.